SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :	Décapant pour pierre et marbre – exempt d'acides

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées:	Nettoyage du Marbre et pierres naturelles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur / fournisseur :	Patina-Fala France Sarl
Rue :	5, rue de Zimmersheim
Code pays/Code postal/Commune :	F – 68400 Riedisheim
Téléphone :	00800 99 22 86 30
Téléfax :	00800 99 22 86 32
E-Mail :	info@patina-fala.fr
Service chargé des renseignements :	Département « F&E » et sécurité du produit
Contact, E-Mail :	Patina-Fala, info@patina-fala.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignement en cas d'urgence :	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris -Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05 48 48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]
Skin irrit. 2, H315
Eye dam. 1, H318

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi, irritant.
Mention(s) de danger
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Conseil(s) de prudence :
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37 Porter des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:

GHS05

Mention(s) d'avertissement:

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:
Contient: hydroxyde de potassium, Benzenesulfonic acid, mono-C10-16-alkyl derivs., sodium salts.

Mentions de danger :
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+ P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et du savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Non applicable.

SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

Description	% poids	Identification	Classification - 67/548 EG - 1272/2008 (CLP)
L'hydroxyde de potassium	<1	CAS 1310-58-3 EINECS 215-181-3 Index 019-002-00-8 Reg.-Nr. 2119487136	Xn, C, R22, R35 Met. Corr. 1, H290 Akut Tox. 4; H302 Skin Dam. 1A, H314
2 - (2-butoxyéthoxy) éthanol	1-5	CAS 112-34-5 EINECS 203-961-6 Index 603-096-00-8	Xi, R36 Eye irrit. 2, H319

Description	**% poids**	**Identification**	**Classification - 67/548 EG - 1272/2008 (CLP)**
Carbonate de sodium	1-5	CAS 497-19-8 EINECS 208-838-8 Index 011-005-00-2	Xi, R36 Eye irrit. 2, H319
Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium	5-15	CAS 68081-81-2 EINECS 268-356-1	Xn, R22; Xi, R38-41 Acute Tox. 3, H301 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315
Alcool gras éthoxylé-C12/14-éther sulfate, sel de sodium	1-5	CAS 68891-38-3 NLP 500-234-8 Reg.-Nr. 01-2119488639-16	Xi R36/38 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 1, H319
Isotridecanol, éthoxylé (6-9 EO)	1-5	CAS 9043-30-5 Polymer	Xn, R22; Xi, R41 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H301

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

Composition (648/2004; DetVO): <5% agents de surface non ioniques, 5-15% agents de surface anioniques, parfums, Amyl Cinnamal.

Autres composants : -
Autres informations : -

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit. A conserver hors de la portée des enfants.

Après inhalation : Non pertinent.

Après contact avec la peau : Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

Après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement les yeux ouverts 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion : Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :	La substance elle-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction :	Eteindre l'incendie avec des extincteurs appropriés.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :	Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Il peut y avoir l'émission de gaz nocifs (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone). Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :	Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas déverser dans les eaux de surface.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).
6.4 Référence à d'autres sections:	Aucune.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec les yeux et la peau.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :	Stocker dans l'emballage d'origine. Température de stockage : <25°C. Stocker dans un endroit frais, sec et sombre.
Indications concernant le stockage commun:	Aucune.
Autres indications sur les conditions de stockage :	Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit à utiliser de manière appropriée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

			Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
Description, substance	**CAS**	**Pays**	**ppm**	**mg/m³**	**ppm**	**mg/m³**
2 - (2-butoxyéthoxy) éthanol	112-34-5	France	10	67,5	15	101,2

Remarque :	(1) Inhalable fraction and vapour (2) 15 minutes average value
Date, référence	21.04.2016, http://limitvalue.ifa.dguv.de/

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :	Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Protection respiratoire :	Pas nécessaire.
Protection des mains :	Portez des gants de protection en Nitril de Catégorie III d'après la sélection des matériaux pour gants EN 374. Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).
Matériau des gants	Par example des gants en caoutchouc nitrile (NBR). Par example des gants en caoutchouc butyl (Butyl). Respecter les instructions de service du fabricant. Choix des matériaux résistant aux acides (méthane sulfonique).
Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration dépend de l'épaisseur du matériau du gant. Les détails de ce qui est demandé par le fabricant de gants de protection. Remplacer les gants à l'heure.
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Doux, parfumé
pH :	10,5 à 20°C (10 g/l eau)
point de fusion/point de congélation :	Environ 0°C (eau).
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Environ 100°C (eau).
Point d'éclair :	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non déterminée.
Inflammabilité:	Incombustible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :	Non applicable.
Pression de vapeur	Non déterminée.
Densité de vapeur:	Non déterminée.
Densité relative	1,057 g/cm³ (20°C)
Solubilité(s)	Soluble avec l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité;	Non déterminé.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés comburantes.	Non applicable.

9.2 Autres informations

-

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune connue.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10.4 Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits d'entretien.
10.5 Matières incompatibles	Aucune connue.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucune donnée disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
L'hydroxyde de potassium	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/1 h (inhal.)	365 mg/kg - mg/kg - mg/l	rat - -	- - -
2 - (2-butoxyéthoxy) éthanol	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	2.410 mg/kg >2.764 mg/kg - mg/l	souris lapin -	- - -
Carbonate de sodium	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/2 h (inhal.)	2.800-4.090 mg/kg >2.000 mg/kg 2,3 mg/l	Rat lapin rat	- - -
Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	1.080 mg/kg KG >2.000 mg/kg KG -	Rat rat -	- - -
Alcool gras éthoxylé-C12/14-éther sulfate, sel de sodium	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	500 mg/kg KG >2.000 mg/kg KG -	Rat rat -	- - -
Isotridecanol, éthoxylé (6-9 EO)	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	4.100 mg/kg KG >2.000 mg/kg KG -	Rat rat -	- - -

Toxicité aiguë	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Corrosion/irritation de la peau:	Le mélange est classé comme Provoque une irritation cutanée. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le mélange est classé comme Provoque des lésions oculaires graves. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Mutagénicité sur les cellules germinales;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le mélange n'a pas de dangers pour l'environnement (voir la section 2). La classification des propriétés environnementales a été effectué conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
L'hydroxyde de potassium	LC50=80 mg/l	96 h	poisson	-
2 - (2-butoxyéthoxy) éthanol	LC50=1300 mg/l	96 h	poisson	-
Carbonate de sodium	LC50= 740mg/l	96 h	poisson	-
Alkylbenzolsulfonate, linéaire, sel de sodium	LC50= 1-10mg/l	96 h	poisson	-
Alcool gras éthoxylé-C12/14-éther sulfate, sel de sodium	LC50= 7,1 mg/l	96 h	poisson	-

12.2 Persistance et dégradabilité:

Le produit contient des agents tensioactifs biodégradables conformément à la WRMG et à la directive 67/548/CEE sur les détergents (voir le point 15). D'après les critères de l'OECD l'acide organique est légèrement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas remplies.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Certain nombre de déchets: 200129. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts.
Emballages non nettoyés :	Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) **14.1 Numéro ONU** **14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** **14.3 Classe(s) de danger pour le transport** **14.4 Groupe d'emballage** **Réglementations particulières:** **14.5 Dangers pour l'environnement :** **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Pas de marchandises dangereuses.
Transport maritime IMDG/GGVSee **14.1 Numéro ONU** **14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** **14.3 Classe(s) de danger pour le transport** **14.4 Groupe d'emballage** **14.5 Dangers pour l'environnement :** **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Pas de marchandises dangereuses.
Transport aérien ICAO/IATA **14.1 Numéro ONU** **14.2 Nom d'expédition des Nations unies:** **14.3 Classe(s) de danger pour le transport** **14.4 Groupe d'emballage** **14.5 Dangers pour l'environnement :** **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Pas de marchandises dangereuses.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

RÈGLEMENT (CE) Nº 648/2004 (EG)	Le produit remplit les critères fixés dans le règlement (CE) n ° 648/2004 ensemble. Détails des composants voir section. 3
RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006: Appendice XIV, REACH Art. 57	SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ne sont pas utilisés.
Classe risque aquatique (WGK)	WGK 2, selon VwVwS, Appendice 4

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Limite d'utilisation : Aucune

Les agents tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. La documentation confirmant cette affirmation sera conservée et mise à la disposition des autorités compétentes des états-membres et uniquement à elles, soit directement soit sur demande d'un fabricant de détergents.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications:
Dernier numéro de version /dernier dare de révision : Version - / 17.07.2013

16.2 Abréviations et acronymes:
Aucune

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données
Aucune

16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:
Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul
Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R35	Provoque de graves brûlures.

R36	Irritant pour les yeux.
R38	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

-	

16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel